

Publication n° 7



ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DU RAIL
A. S. D. R. A.

LE CHEMIN DE FER
ET L'INTÉRÊT PUBLIC

Ne pourrait-on se passer
du Chemin de fer ?



SECRETARIAT :
23, Place Saint-Géry, BRUXELLES, Téléphone 12.75.44

JUILLET 1937

SOMMAIRE

	Pages
I. — Le chemin de fer est indispensable à la collectivité	5
II. — Si le chemin de fer n'existait pas...	7
III. — Le chemin de fer est le mode de transport le plus rapide	13
IV. — Le chemin de fer est le mode de transport le plus régulier	19
V. — Le chemin de fer est le mode de transport le plus économique	22
VI. — L'exploitation des chemins de fer revêt un caractère de service public; comme telle elle est soumise à des obligations spéciales	26
VII. — Le chemin de fer est le mode de transport offrant le plus de sécurité	31
Annexe 1. — Le trafic des messageries et les quais de transbordement. — La politique ferroviaire de l'Angleterre	43
Annexe 2. — Le travail de nuit et ses conséquences. — Les camions qui roulent la nuit	44
Annexe 3. — La question des chemins de fer	46
Annexe 4. — La sécurité des transports	51
Annexe 5. — La vitesse au chemin de fer	54
Annexe 6. — Règlement général des services publics d'autobus et d'autocars. — Limitation du temps de conduire pour les chauffeurs	58
Annexe 7. — Crimes, fautes, imprudences	59
Annexe 8. — Les accidents de la route	62
Annexe 9. — A. S. D. R. A. — S. N. C. F. B. — A. D. I. A.	67
